

COLLECTIVITÉ

COURCELLES-SAPICOURT

Arrondissement de Reims
Canton de Ville en Tardenois

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du mercredi 18 juin 2014

Par suite d'une convocation en date du 10 juin 2014, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice

11

Présents : Gérald MABILE, Jean MICHEL, Michel BACARISSE, Maurice ENGEMANN, Xavier CULEUX, Thierry PROLA.

présents

7

Absents : Grégoire MAZZINI a donné pouvoir à Patrick DAHLEM et Pierre CARRE à Gérald MABILE.

votants

9

Absents non excusés. Jacky LESUEUR, Philippe LEVEAUX.

Délibération n°

26/2014

Secrétaire de séance : MICHEL Jean.

Objet : RETROCESSION DE TERRAIN CHEMIN DU MT D'OR, REFECTION D'UN MUR ET POSE DE GRILLAGES.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, l'accord passé entre Mr Gros propriétaire d'une parcelle longeant le chemin du Mt D'Or et l'ancienne municipalité, à savoir :

La rétrocession à la commune des parcelles : A pour 15 m², B pour 25 m² et C pour 11 m² et ce gratuitement.
La réfection du mur ainsi que la pose de grillages sur les parcelles sus citées, à la charge de la commune.

Monsieur le maire fait lecture des devis reçus concernant les travaux et informe le conseil municipal que les frais de géomètre seront réglés pour moitié par le propriétaire et la commune, et que la régularisation par acte notarié de la rétrocession à titre gratuit des terrains sera à la charge de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser les travaux de réfection du mur ainsi que la pose des grillages sur les trois parcelles et charge le maire de signer les devis,

ACCEPTE de régler pour moitié les frais de géomètre.

AUTORISE le maire à régulariser par acte notarié la rétrocession, à la charge de la commune.

AUTORISE le maire à signer les devis ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

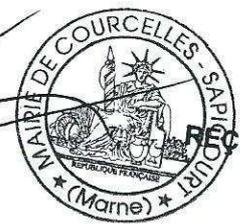
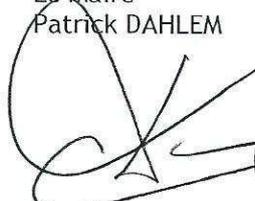
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 18 juin 2014

Affichage du 19 juin 2014

Le Maire

Patrick DAHLEM

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte
compte tenu de sa publication le 19 juin 2014
et de sa transmission en Sous-préfecture
Le



REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
de REIMS
27 JUN 2014

